



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 04 DECEMBRE 2017**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

1°) a voté, à l'UNANIMITE, le versement de 70 % du montant de la subvention versée en 2017 pour l'ensemble des associations sauf pour les subventions en lien avec l'Education Nationale et l'ARDEVA ainsi que la Vie Libre. Le solde sera versé en mars 2018.

2°) a attribué, à l'UNANIMITE, une subvention aux coopératives scolaires soit un tiers versé en Décembre 2017 et le solde de la subvention versé en Mai 2018.

3°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au Budget Général de la Commune avant le vote du Budget Primitif 2018.

4°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord sur des opérations modifiant le Budget Général de la Commune, qui lors de la réalisation des opérations comptables, est apparu un manque de dotations aux amortissements dont l'évaluation a été rendue plus difficile notamment du fait de la perte de certaines données lors du changement de logiciel comptabilité.

5°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord sur des opérations modifiant le Budget Général de la Commune concernant des travaux en régie dont les dépenses sont financées par le budget de fonctionnement (travaux de rénovation de la salle des fêtes).

6°) a accordé, à l'UNANIMITE, à hauteur de 100 % la caution solidaire de la Commune en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 1 418 000 euros que COPRONORD Habitat SCIC HLM se propose de contracter auprès d'A.B.E.I. pour la réalisation de 8 logements Rue des Saules,

a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et la convention de garantie à passer entre la Commune et COPRONORD SCIC HLM.

7°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour admettre en non-valeur des créances pour un montant total de 77,13 euros et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

8°) a donné, à l'UNANIMITE, un accord de principe sur la réalisation de travaux concernant le changement des fenêtres et l'isolation des combles du complexe Briand, la création de places de stationnement pour l'école maternelle du Centre, la création d'une base nautique, l'installation de modulaires au complexe Briand, et sur leur plan de financement et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à solliciter des subventions de l'Etat (D.E.T.R.) ou de tout autre financeur ainsi qu'à signer toute pièce à intervenir.

9°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter une subvention dans le cadre du programme européen LEADER (Liaison entre Action de Développement de l'Economie Rurale) alimenté par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) afin d'inscrire définitivement le projet de développement de la base nautique et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

10°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord sur le tableau des effectifs avec une date d'effet à compter de Décembre 2017.

11°) a approuvé, à l'UNANIMITE, les modalités de financement de la classe de neige 2018.

12°) a approuvé, à l'UNANIMITE, les modalités de financement de la classe verte 2018.

13°) a alloué, à l'UNANIMITE, une subvention complémentaire de 1 000 euros à l'Association « Les Amis du Vieux Calais » concernant la fin du partenariat par la publication d'un ouvrage sur le thème « les déplacements des femmes dans le Nord de la France au Moyen Age à nos jours »,

a accordé, à l'UNANIMITE, une subvention de 5 200 euros à l'école Sainte Anne pour la réalisation d'une classe de découverte à Nantes et au Puy du Fou du 26 au 29 juin 2018 pour les 52 CM1 et CM2,

a accordé, à l'UNANIMITE, une subvention de démarrage de 270 euros à l'Association Théâ's'coul.

14°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour renouveler le bail de location d'un pylône et d'une parcelle sur le terrain synthétique de la Rue des Saules à la société ORANGE pour le maintien de l'antenne de téléphonie mobile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période de 12 ans renouvelable par périodes de 6 ans sauf dénonciation par l'une des parties 2 ans avant la date d'expiration de la période en cours et autorise, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document à intervenir.

15°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord sur l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile au niveau du Parc de l'Octogone, Chemin de Halage, et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document à intervenir.

16°) a pris acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion des piscines et centres aquatiques de la Communauté d'Agglomération du Calaisis arrêté par la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2012 et suivants.

17°) a approuvé, à l'UNANIMITE, le contenu et les conclusions du rapport de la CLETC en date du 12 septembre portant sur le transfert des compétences de la loi Notre et sur l'élargissement de périmètre ainsi que les nouveaux montants d'attribution de compensation induits tels qu'indiqués dans le rapport, soit 487 532,36 euros pour la Ville de COULOGNE.

18°) a débattu sur le rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers.

#### Questions diverses :

19°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour le versement d'un acompte de 65 000 euros à la subvention annuelle du CCAS pour 2018.

COULOGNE, le 07 décembre 2017

LE MAIRE,

Alain FAUQUET